La Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 8 JUILLET 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
LE STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 2 mai 1893,
Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs Elysées.
POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.
Tous les jours (excepté les dimanches et le mercredis) après le train de 4 heures P. M.
Au retour, quittera Madisonville tous les jour à 8 heures A. M., si l'eau et le temps le permettent.
EXCURSIONS:
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 7 h. A. M.
Prix, chaque traversée, $1.
Prix, les jours d'excursion, aller et retour, $1
Fret reçu, tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE & CIE, Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.
Ces magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabinets de bains, salons et lumière électrique), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.
LA BOURGOGNE, Lebourt, samedi 8 juillet
LA CHAMPAGNE, Laurent, samedi, 15 juillet
LA TOURAINE, Frangeul, samedi, 22 juillet
Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine.....$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Barcone

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Steamers:
KNICKERBOCKER.....Mercredi, 12 juillet
HUDSON.....Mercredi, 19 juillet
NEW ORLEANS.....Mercredi, 26 juillet.
Partiront de leur quai à 8 p. m. au pied de la rue Toulouse.
Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.
Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Orléans et de l'Etranger.
Ces steamers font connection à la Nouvelle Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL DOUBLE TEROUTE LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et des principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.
Les agronomes pour passagers ne peuvent être surpassés.
Pour fret ou passage s'adresser
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express.. 5.20 p m	San Antonio Express.. 7:05 p m
California Express, daily, 9:30 a m	California Express, daily 10:50 p m

Pullman Sleepers entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers de la Nouvelle-Orléans à San Antonio and New Orleans à Galveston sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:30 A. M.
Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux: coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt de Ferry.
J. KEUTTS-ÖNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHERVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.
ANCIEN ET SUR.
EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.
Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore Philadelphie et New-York.
DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées.	No.	Departs
2 Ex. Rapid.	7:35 a.m.	6 Mal. Rap.	7:45 a.m.
7 Acco. côte.	9:00 a.m.	4 Exp. Rap.	10:50 a.m.
1 Exp. Rap.	6:45 p.m.	8 Acco. côte.	3:45 p.m.
5 Mal. Rap.	7:15 p.m.	2 Exp. Lim.	7:50 p.m.
Excur. dim.	9:40 p.m.	Excur. dim.	7:55 a.m.

Bureau le vente des billets, coin St. Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.
Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à plusieurs points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.
JOHN KILKENY, Div. Pass. Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—sa 31 déc

ILLINOIS CENTRAL R.R.
Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 22 janvier 1893.

Arrivée.	Départe.
No 1, Malle Rapide, 8:30 a. m.	No 2, Malle Rapide, 6:00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 12:01 a. m.	No 4, Chicago Lim., 12:01 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6:35 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m.
Dim. Ex... 8:30 p. m.	Dim. Ex... 7:35 a. m

Une ligne de Palais-Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.
La route la plus courte et la plus rapide.
No 4, Vestibule Chicago, limited, quotidien. Durée, 29 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.
No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant à pourtoir (sièges et des dortoirs $2.50 extra.
Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.
J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.
Les mars—

OC
Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

No 2 Limited	No 4 Fast Mail.
Part de la N. Orléans 7:50 p m.	12:15 a m.
Arrive à Meridian... 2:00 a m.	9:50 p m.
Arrive à Birmingham 5:40 a m.	12:45 a m.
Arrive à Chattanooga 11:00 a m.	6:00 a m.
Arrive à Bargin..... 7:55 p m.	4:00 p m.
Arrive à Lexington.. 8:05 p m.	4:15 p m.
Arrive à Cincinnati.. 10:40 p m.	7:20 p m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs-vestibules de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char-buffet sans pareil pour New York et Washington.
Chars-dortoirs-vestibules allant directement à Chicago.
Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pas-s. Ticket Agent New Orleans.
2 mars-

Chemin de Fer Yazoo et Mississippi Valley.
Le train à passagers du Yazoo et de la Vallée du Mississippi de Baton Rouge et des stations intermédiaires allant jusqu'à Memphis, part de la Nouvelle-Orléans tous les jours à 10 heures 30 A. M., transférant ses passagers et le bagage de New River à Baton Rouge, par le steamer ALVIN. Le train à fret local allant à New River quitte la Nouvelle-Orléans tous les jours à 7 heures 30 A. M., le dimanche excepté. Un char à passagers y est attaché. 1er juil—

PATENTS
MUNN & CO. New York
After Forty years' experience in the business of patents, more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the partners of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.
Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. Advice by mail free.
Frequently hundreds of inventions are rejected in the first hands they go through. Advice by mail free.
Every patent is noticed in the Scientific American, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of the kind published in the world. Very advantageous to patentees, every invention patented is introduced and their facilities are unsurpassed.
Trade-marks and designs promptly secured. A Pamphlet of 168 pages, sent free, and is published to be the best paper devoted to patents, mechanics, inventions, agricultural works, and other departments of industrial progress, published in the world. It contains the substance of all patentees and title of every invention patented last week. Try it four months for one dollar. Sent by all newsdealers.
If you have an invention to patent write to MUNN & CO., Office Scientific American, Broadway, New York.
Hand Book about Patents sent free.

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).
A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper add specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.
Subscription Terms:
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.
CENTIME COUPS ET BIENVILLE.

ASSURANCES.
Dixième Etat Annuel
—DE LA—
Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)
La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer...	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891.....		138,565 59
Total des primes.....		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892.....		154,836 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations..	$82,166 81	
Réassurances.....	48 572 87	
		$130,733 68
Primes nettes.....		441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes.....		21,898 82
Revenu total.....		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies.....	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions.....	75,928 85	
Taxes et licences.....	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judi.	51,963 31	
Total des débours.....		$437 823 50
Balance.....		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées.....		42,910 48
Moins balance comme ci-dessus.....		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892.....		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main.....	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans.....	194,955 80
$25,000 Bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Crescent.....	88.400 00
$25,000 bons des Etats Unis, 4 pour cent.....	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent.....	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux).....	5,125 00
Une action du capital du La. Stock Exchange.....	125 00
Une action French Opera House Co.....	100 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Machine Fire Co.....	50 00
Primes en cours de perception.....	97,190 43
Meubles, accessoires, coffre fort, Mappes, etc., bureau local et agences.....	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions.....	$300,000 00
Fonds de réserve.....	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,938 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées.....	42,910 48
Dividendes non payés.....	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
J. HASSINGER, Président.
J. R. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 12me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.
J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS.
J. HASSINGER, A. G. RICKS.
LOUIS GRUNNWALD, GEO. LIEDERLICH.
FRANK VATTIER, JOHN G. MOLL.
J. R. MERILH, D. BERNHAEDT.
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK.
F. W. DIELMANN, EMIL WEBER.
A. THIESEN

OF THE
LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.
UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.
BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES PARRY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of the State in such cases made and provided, and of Act No. 43 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents associate, agree and bind themselves as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following to wit:
ARTICLE FIRST.
The name and style of this corporation shall be the LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety five years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by laws and generally in the prosecution of the business to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.
ARTICLE SECOND.
The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in the case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.
ARTICLE THIRD.
This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.
ARTICLE FOURTH.
The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and forty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.
ARTICLE FIFTH.
The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders of the second Monday in January 1893, and annually thereafter on the second Monday in January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of February 1893, at which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfil the duties of their respective offices. The said officers shall vote to each other shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the board of Directors; T n days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before the meeting. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, notice of ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.
ARTICLE SIXTH.
The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.
ARTICLE SEVENTH.
This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of a meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.
ARTICLE EIGHTH.
No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.
ARTICLE NINTH.
Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for said deceased commissioners.
Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforesaid, in presence of Henry Pieter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who signe these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.
Original signed JOS. HERNANDES and others.
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.
I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited, was this day duly recorded in my office in book 429, folio 90.
New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. BATT.
[Seal] R. M.
I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of incorporation of "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.
As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.
JAS. FAHEY,
Not. Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5f en 30j

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La. 8 nov—

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:
DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.
Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.
L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.
Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.
Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.
Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.
Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.
Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.
Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.
La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.
Le nom du lauréat ou de le lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le pr x.
Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.
Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.
Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.
Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.
Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.
Les manuscrits seront adressés au secrétaire.
Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

SIGNAUX D'INCENDIE.
5 Hermann & Tchoupitoulas.
7 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Nouvelle.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Porte de la Cie de Pompe No 22
15 Porte de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. & L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
22 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Collège.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12. Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Rose et Magnolia.
38 Maipomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Malpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Dorgenois.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Peydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Gird.
74 Robles et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Gird et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
21 Remparts et Canal.
23 Remparts et Poydras.
24 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Coumune.
25 Workhouse, rue Girod.
26 Commune et Poydras.
27 Commune et Rocheblave.
28 Miro et Lafayette.
29 Poydras et Freret.
41 Bienville et Vieille-Levée.
42 St-Louis et Royale.
43 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
45 Bourgogne et Toulouse.
46 Poste H. & L. Co. No 4, Bienville
51 Canal et Robertson.
52 Bienville et Johnson.
53 Destrigy et Bienville.
54 Station des cars, rue du Canal.
56 Prieur et St-Louis.
14 Vieille-Levée et St-Philippe.
15 Station de Police, Place Jackson
16 Hôpital et Dauphine.
17 Poste de la Cie de Pompe No 10.
31 Trémé et Esplanade.
32 Remparts et Esplanade.
34 Trémé et Ursulines.
35 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
36 Chemin de Bayou et Claiborne.
37 Station de Police, Prison de Parroisse.
41 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
42 Ste-Anne et Miro.
43 Manufacture de Stern, François.
45 Pont du Bayou et Esplanade.
47 Chemin du Bayou et Dorgenois.
52 Marigny et North Peters.
53 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
112 Station de Police, Champs-Elysées.
113 Bagatelle et Esplanade.
114 Bons-Enfants et St-Antoine.
115 Bons-Enfants et Champs-Elysées
116 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
112 Laharpe et White.
113 Remparts et Espagne.
114 Poble et Urquhart.
116 Maderville et Claiborne.
116 St-Antoine et Claiborne.
113 Prosse à Coton et Levée.
114 Marché Washington.
115 Louisa et Remparts.
112 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
113 Dauphine et Indépendances.
114 Station des cars, Pologne.
115 Casernes des Etats-Unis.
[illegible] et Dauphine.

ANNONCES JUDICIAIRES.
PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

No 12,205.—John P. Ritchie vs Célestin J. Bernard et Francis X. Bernard.
DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, à la porte de la Cour Civile de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans, le JEUDI, troisième jour d'août 1893, à midi, pour du comptant avec le bénéfice d'une estimation, la propriété ci-dessous décrite, savoir:
Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, Dnne, bornés par la rue Tchoupitoulas, Annonciation, Aline et Delachaise, désignés par les numéros soixante et soixante-un, sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 19 avril 1890, annexé à un acte déposé en l'étude de N. M. Trist, notaire, le 19 juin 1890, et mesurant, au pied mécématin, conformément au dit plan, chacun trente-trois pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond sur une profondeur mesurée lignes parallèles de cent vingt-cinq pieds.
2e Si certaine lots de terre, situés dans le même District que le précédent, désignés sous le numéro cinquante, bornés par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Annonciation et Aline, désignés et décrits dans l'acte ci-dessus, et mesurant chacun seize pieds de large sur une profondeur de 125 pieds, tel que le tout a été acquis conformément au dit plan annexé à un acte de vente de M. E. Pochelu à Jacob Zemmer, passé devant J. D. Taylor, notaire, le 17 novembre 1884, comme suit:
Le lot No 1 mesure 44 pieds 1 pouce et 7 lignes, sur une ligne parallèle s'étendant rue Tchoupitoulas, 21 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, 156 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Delachaise, le divisant du lot No 61, et 143 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le côté opposé le plus proche de la rue Aline, qui le sépare du lot No 2.
Le lot No 2 touche au lot No 1, et mesure 32 pieds 7 pouces sur une ligne s'étendant parallèle à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, 143 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur une ligne qui le divise du lot No 1, et 136 pieds 8 pouces en profondeur sur la ligne qui le divise du lot adjacent. Le lot No 3 mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Aline, 31 pieds 4 pouces et 2 lignes de large sur dans le fond, par 156 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, et 153 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Aline, et sépare ce lot du lot No 4.
Le terrain No 3 mesure 32 pieds, 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement avec la rue Tchoupitoulas; 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; 156 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne séparant du terrain No 2, et 143 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne séparant du terrain No 4.
Le terrain No 4 mesure 32 pieds 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas; 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; 129 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 3, et 136 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 5, et 115 pieds 3 pouces de profondeur et de façade sur la ligne.
Les six terrains ci-dessus décrits forment ensemble le lot No 1, et F. X. Bernard, comme suit:
Les terrains 1 et 2 ont été vendus à Raymond Pochelu le 31e jour du mois d'août 1885, par acte pardevant J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 752, folio 16.
Les terrains 3, 4 et 5, acquis dudit Raymond Pochelu, le 20me jour d'octobre 1885, par acte au bureau des transferts, par J. D. Taylor, notaire, livre 752, folio 17.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1893.
2 juil—2 9 16 23—3 août

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1 juin 1893, le jugement ci-dessous intitulé et dans les termes et chiffre ci-dessus, a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffre ci-dessus, à savoir:
Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.
Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit des preuves à l'appui de la pétition de la demanderesse, le lui et les témoignages étant en faveur de celle-ci.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et en conséquence il est jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur, Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.
Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Seigneur mil huit cent quatre-vingt dix-neuf.
H. MESSONNIER, Greffier-Greffier.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE.—M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. Gonthier, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:
Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:
1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Matière Magnésie (faibles traces).
L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon, 263 milligrammes).
L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer
Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:
1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive:
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.
M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:
"27 août 1884.
"Par suite du marasme état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolsndard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."
M. Bolandard étant recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nile Orléans.

Succession de John D. Byrne.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,514.—Division C.—Attendu que Mme Catherine Byrne (née Hilde) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John D. Byrne, décédé intestat; à ces fins et par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
5juil—5 9 14